

Annexe 4 : Mesures d'accompagnement et de suivi

❖ Suivi des mesures de réduction

Le système de management environnemental de la Société Oc'Via permettra de suivre les objectifs de mesures de réduction.

Numéro de la mesure	Intitulé de la mesure	Quantité totale	Unité
MR01	Balisage des zones écologiquement sensibles	13049	mètres
MR02	Outarde canepetière : sécurisation des leks les plus proches	10972	mètres
MR04	Mise en défens spécifique aux amphibiens	4422	mètres
MR05	Nettoyage avant travaux des éléments favorables aux amphibiens et aux reptiles	45,25	ha
MR06	Création d'habitats de substitution	1,37	ha
MR09	Limitation de la dissémination des plantes invasives	3909	mètres
MR11	Clôtures spécifiques petite faune	7656	mètres
MR13	Aménagement spécifique d'un chemin rural pour le lézard ocellé	1	
MR14	Plantation de haies pour le franchissement des petits ouvrages par les chiroptères	2850	mètres
MR15	Plantations pour le franchissement des grands ouvrages par les chiroptères	4365	mètres
MR16	Dispositifs permettant le franchissement par-dessus des chiroptères	2653	mètres
MR17	Plantation de haies de franchissement par-dessus des oiseaux	130	mètres
MR18	Renaturation des cours d'eau aux abords des ouvrages hydrauliques	1120	mètres
MR19	Renaturation des plans d'eau	4	

Ces quantités pourront être adaptées ponctuellement, en plus ou en moins, au moment de leur mise en œuvre.

❖ Mise en place d'un observatoire de l'environnement

Conformément à l'article 4, la Société Oc'Via met en place un Observatoire de l'environnement, fonctionnant selon le schéma suivant :

Observatoire de l'environnement du CNM

Objectifs de l'ODE:

- suivre les actions environnementales et les engagements d'Ocvia
- Intervenir en support scientifique et technique
- valider les propositions de mesures compensatoires
- suivre les actions d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Fonctionnement avec un comité de pilotage et trois comités de suivi:

COMITE DE PILOTAGE

Composition:

- Dreal
- DDTM
- Oc'Via

Objectifs:

- Assurer le fonctionnement de l'observatoire
- Valider les propositions de mesures compensatoires d'Ocvia
- Valider les secteurs de recherches de mesures compensatoires
- Valider le bilan annuel des UC

Date de démarrage: 1^{er} trimestre 2013
Date de fin: fin du contrat de PPP
Fréquence de réunion:
 Bimestrielle au démarrage puis trimestrielle (ou selon les besoins)

Comité de suivi des actions environnementales

Composition:

- Services de l'Etat (Dreal, DDTM, Onema, ONCFS)
- Collectivités (Conseil généraux)
- Oc'Via/REF
- Associations environnementales
- Syndicat de gestion des bassins

Objectifs:

- S'assurer du respect des engagements de qualité des eaux, des captages, de la transparence écologique...
- Suivre le bilan carbone, Bilan Loti

Date de démarrage: fin 2013 avant le démarrage des travaux
Date de fin: fin du contrat de PPP
Fréquence de réunion:
 - Annuelle en phase travaux
 - Tous les 2 ans après la mise en service

Comité de suivi scientifique et technique

Composition:

- Scientifiques (en fonction des thématiques)
- Agents techniques des services de l'Etat
- Oc'Via/REF

Objectifs:

- Apporter un éclairage scientifique et technique sur des problématiques environnementales complexes

Date de démarrage: 3 mois avant le démarrage des travaux
Date de fin: fin du contrat de PPP
Fréquence de réunion:
 Consultation sur demande d'Ocvia ou par un des autres comités

Comité de suivi des mesures compensatoires

Composition:

- Services de l'Etat (Dreal, DDTM, Onema, ONCFS),
- 1 représentant du CSRPN LR
- Chambres d'agriculture
- Oc'Via/REF
- Associations environnementales
- Syndicat de gestion des bassins
- Fédération régionale de chasse

Objectifs:

- S'assurer des engagements ERC: loi sur l'eau, CNPN, défrichement
- Emettre un avis sur le bilan annuel des mesures compensatoires et orienter la suite des recherches

Date de démarrage: fin 2013, avant le démarrage des travaux
Date de fin: fin du contrat de PPP
Fréquence de réunion:
 - Annuelle en phase travaux
 - Tous les 2 ans après la mise en service